

» Mai 2019

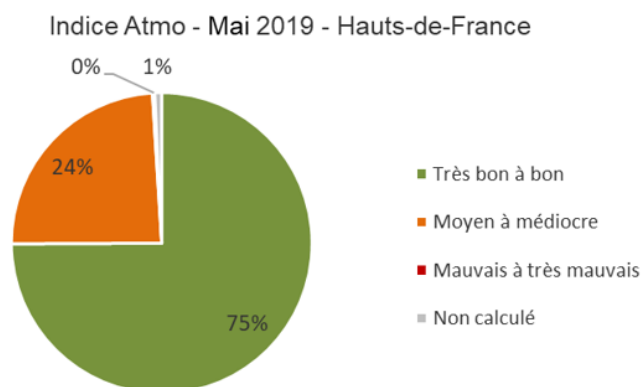
Indices de la qualité de l'air

En mai, la qualité de l'air en Hauts-de-France s'est améliorée par rapport au mois d'avril passant de 47 % d'indices « très bons à bons » à 75 % en mai.

Durant ce mois, 24 % des indices ont été « moyens à médiocres ».

L'indice « mauvais » (indice 8) a été relevé 1 seule fois en début du mois sur l'agglomération de Lille, lié aux particules en suspension PM10 (inférieurs à 10 micromètres).

Par comparaison à la même période en 2018, la qualité de l'air est meilleure. En mai 2018, 41% des indices étaient « bons à très bons », 56% des indices étaient « moyens à médiocres » et 3 % des indices étaient « mauvais à très mauvais ».



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales de polluants dans l'air

	Maximum (µg/m ³)	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	77,6	Grande-Synthe (59) / Proximité industrielle	22/05 à 13h	Valeur limite : 350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	115,4	Lille Leeds (59) / Proximité automobile	23/05 à 21h	Valeur limite : 200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	127,2	Nogent-sur-Oise (60) / Périurbaine	23/05 à 17h	Objectif à long terme : 120 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	119,2	Saint-Laurent-Blangy (62) / Proximité automobile	25/05 à 10h	Valeur limite : 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	69,6	Roubaix Serres (59) / Proximité automobile	01/05 à 19h	Recommandation de l'OMS : 25 µg/m ³ en moyenne journalière

*µg/m³ : microgramme (1.10⁻⁶ g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

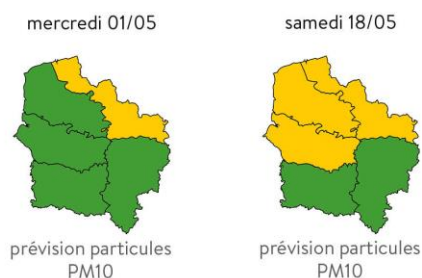
Episodes de pollution de l'air

Au mois de mai, la région a connu 2 jours d'épisodes de pollution de l'air aux particules en suspension PM10 (inférieures à 10 micromètres) en niveau d'information et de recommandation :

- Le 01 mai 2019 sur le département du Nord uniquement,
- Le 18 mai 2019, sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

2019

Épisode de pollution dans les Hauts-de-France



Polluants concernés :

- ozone (O₃)
- particules en suspension PM10 de diamètre inférieur à 10 micromètres (10 µm)
- dioxyde d'azote
- dioxyde de soufre

Niveau :

- pas d'épisode de pollution
- information et recommandation
- alerte sur persistance
- alerte

Légende carte :



Ces épisodes de pollution s'expliquent par une augmentation des concentrations en particules, notamment par la formation de particules inorganiques, sous l'effet d'une accumulation de polluants précurseurs combinée à des conditions atmosphériques stables (anticyclone, vent faible)

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lorsqu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour-même ou le lendemain.

Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont :

Les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Indices pollens

Prélèvements de pollens sur le capteur d'Atmo Hauts-de-France situé à Boves (80).

En mai, la région a enregistré **un risque allergique aux pollens de faible à moyen (indice 2 à 3) dû aux graminées.**



Le risque allergique au pollen correspond à l'exposition aux pollens. Il prend en compte :

- le nombre de grains de pollens dans l'air,
- le potentiel allergisant des plantes.

Le risque allergique est défini sur une échelle de 0 (nul) à 5 (très élevé).

[En savoir plus](#)